



**PRÉFET
DES HAUTES-
ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des Territoires
Service eau environnement forêt
Unité eau et milieux aquatiques**

Gap, le 04/12/24

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 05-2024-12-04-00003

Objet de l'arrêté : Arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général des travaux d'entretien et de restauration de la végétation au droit des cours d'eau situés sur le territoire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Le préfet des Hautes-Alpes
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

VU le Code Rural et de la Pêche maritime, notamment son article L.151-37 ;

VU le Code de l'Environnement, notamment ses articles L.211-1, L.211-7, L.214-1 à L.214-6, L.215-14, L.435-5, R.214-32, R.214-94, R.214-99 et R.214-101 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi 1892-12-29 du 29 décembre 1892 relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics, et notamment son article 3 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements ;

VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE 2022-2027) du bassin Rhône-Méditerranée approuvé le 21 mars 2022 ;

VU le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) du 21 mars 2022 ;

VU la demande de Déclaration d'Intérêt Général du 14 octobre 2024, déposée par la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance pour la réalisation en 2025 de travaux d'entretien et de restauration de la végétation au droit de cours d'eau situés sur le territoire de Serre-Ponçon Val d'Avance ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon Val d'Avance en date du 1^{er} octobre 2024 approuvant le dépôt du dossier de déclaration d'intérêt général ;

VU le projet d'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général adressé à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon représentée par M. le Président, et l'invitation lui ayant été faite de

présenter ses observations sur les prescriptions envisagées, le 20 novembre 2024 conformément à l'article R214-94 du code de l'environnement ;

VU la réponse de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance du 25 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'entretien prévues au droit des parcelles visées dans la demande de déclaration d'intérêt général répondent à la notion d'intérêt général visée à l'article L.211-7 du code de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que la décision est dispensée d'enquête publique conformément à l'article L.151-37 du code rural et de la pêche maritime, car les travaux relèvent exclusivement d'entretien de cours d'eau, qu'ils n'entraînent aucune expropriation et que le pétitionnaire ne prévoit pas de demander de participation financière aux personnes intéressées ;

CONSIDÉRANT que ces travaux d'entretien entrent dans le cadre de la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) confiée aux intercommunalités ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont de nature à limiter les risques de création d'embâcles et d'inondation ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont conformes aux objectifs et prescriptions établies dans le plan de gestion de l'Avance ;

CONSIDÉRANT que le projet est compatible avec les dispositions du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Rhône-Méditerranée et du Plan de Gestion des Risques d'Inondations ;

CONSIDÉRANT que pour préserver les enjeux définis aux articles L211-1 et L371-1 du code de l'environnement la définition de prescriptions spécifiques est nécessaire ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires des HAUTES-ALPES ;

ARRÊTE

Article 1 : Intérêt général du projet et habilitation du maître d'ouvrage

Les travaux d'entretien et de restauration de la végétation des cours d'eau, dont la teneur est précisée à l'article 2, du Torrent du Dévezet, du Torrent de Trente-Pas, du Torrent de Comberland, du Torrent de Théus, ainsi que des rivières de l'Avance, de La Luye et de la Durance au droit des parcelles listées en annexe du présent arrêté sont déclarés d'intérêt général.

La Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance (notée après le bénéficiaire) est autorisée à pénétrer ou à faire pénétrer dans toutes les propriétés riveraines, à titre temporaire et pour la durée des travaux, tout engin ou entreprise nécessaire aux travaux d'entretien de la végétation.

Article 2 : Descriptif des travaux

Le présent arrêté autorise uniquement les travaux d'entretien et de restauration de la végétation ne rentrant pas dans le domaine de définition de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles [L. 214-1](#) à [L. 214-6](#) du code de l'environnement. Une vigilance particulière doit être accordée à la rubrique 31.5.0 définie à l'article R214-1 du code de l'environnement.

Selon les secteurs, les travaux de restauration et d'entretien de la végétation consisteront en :

- Abattage, recépage, élagage, démontage d'arbres ;
- Débroussaillage ;
- Entretien des ouvrages de protection contre les inondations ;
- Retrait d'embâcles ;
- Plantations d'arbres et d'arbustes ;
- Gestion des plantes invasives : coupe et élimination ;
- Gestion des amoncellements de bois flottés : évacuation ou billonnage.

Article 3 : Prescriptions relatives à la préservation des milieux

Plusieurs précautions seront prises pour limiter les incidences sur le milieu :

- Les travaux d'abatage seront réalisés en période de moindre impact écologique, soit entre la mi-septembre et la mi-mars ;
- Aucun arbre n'est abattu sur les zones de frayères du 15 novembre au 15 mars ;
- Les arbres à cavités susceptibles d'abriter des nids (oiseaux, chiroptères, etc) seront repérés et balisés lors des visites de reconnaissance et seront conservés dans la mesure où ils n'engendrent aucun risque au titre de la sécurité sur les milieux terrestres et/ou aquatiques. Les feuillus seront préservés des opérations d'abatage sauf s'il s'agit de sujets présentant un risque manifeste au titre de la sécurité ;
- Aucune intervention mécanique n'est réalisée dans le lit mouillé des cours d'eau. En l'absence de solution alternative, quelques traversées d'engins dans le lit mouillé du cours d'eau pourront être autorisées ;
- Sur l'Avance et la Luye les embâcles et autres bois présents dans le lit mouillé ne seront pas systématiquement évacués dès lors qu'ils ne favorisent pas de désordres hydrauliques ;
- Toutes les mesures de protection seront mises en œuvre afin d'éviter le départ de matières en suspension dans le lit vif du cours d'eau ;
- Un nettoyage préalable des engins sera réalisé afin de prévenir la dispersion d'espèces invasives ;
- Après chaque intervention et avant changement de secteur géographique, tous les outils et engins utilisés sur le chantier auront subi une désinfection et un nettoyage à l'eau sous pression afin d'éviter la dissémination de rhizomes, racines, boutures, graines des espèces exotiques envahissantes ;
- Les opérations de rejointoiements sont réalisés à distance du lit mouillé, ou le cas échéant, le bénéficiaire met en œuvre les dispositions nécessaires pour isoler le cours d'eau du chantier ;
- La manipulation d'huile et de carburant est réalisée à une distance minimale de 30 mètres du cours d'eau.

Article 4 : Brûlage des végétaux

Le brûlage des déchets verts est interdit en tout temps et sur l'ensemble du département pour les particuliers, professionnels et collectivités. Afin de préserver la qualité de l'air et la biodiversité, l'élimination des déchets verts en déchetterie, vers une filière de valorisation ou par broyage est donc à privilégier, à l'exception de certaines espèces exotiques envahissantes nécessitant des traitements particuliers pour éviter leur dissémination.

Article 5 : Information des services de l'État

Le service police de l'eau de la Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes et le service départemental de l'Office Français de la Biodiversité sont avertis 10 jours avant le démarrage des travaux.

Article 6 : Financement des travaux

La participation financière des riverains n'est pas demandée pour l'exécution des travaux prévus dans le cadre de la présente déclaration d'intérêt général.

Article 7 : Information des riverains

Le bénéficiaire agit conformément à la loi du 29 décembre 1892, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution des travaux publics.

Article 8 : Droit de pêche

Conformément à l'article L.435-5 du code de l'environnement, l'entretien des cours d'eau non domaniaux étant financé majoritairement par des fonds publics, le droit de pêche des propriétaires riverains de ces cours d'eau est exercé, hors les cours d'eaux attenants aux habitations et aux jardins, gratuitement, pour une durée de 5 ans par une association ou la fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique.

Pendant cette période d'exercice gratuit du droit de pêche, le propriétaire riverain conserve le droit d'exercer la pêche pour lui-même, son conjoint, ses ascendants et descendants.

Article 9 : Contrôle

Le bénéficiaire du présent acte est tenu de livrer le passage aux agents commissionnés assermentés pour le contrôle de tout ou partie des opérations.

Article 10 : Durée et condition de validité

Le présent arrêté est valable pour une durée d'un an renouvelable.

Article 11 : Caractère de la décision

Cette déclaration d'intérêt général est accordée à titre personnel, précaire et révocable sans indemnité de l'État exerçant ses pouvoirs de police.

Les installations, ouvrages et travaux, objets de la présente décision sont exploités conformément au contenu du dossier de déclaration d'intérêt général sans préjudice des dispositions du présent arrêté.

Toute modification apportée aux ouvrages, installations, à leur mode d'utilisation, à la réalisation des travaux ou à l'aménagement en résultant, et entraînant un changement notable des éléments du dossier de déclaration d'intérêt général est portée à la connaissance du Préfet, conformément aux dispositions de l'article R.181-46 du code de l'environnement qui peut exiger le dépôt d'un nouveau dossier.

Article 12 : Déclaration d'accident ou d'incident

Tout incident ou accident intéressant les aménagements, de nature à porter atteinte à l'un des éléments énumérés à l'article L.211-1 du code de l'environnement doit être déclaré et traité conformément à l'article L.211-5 du même code.

Article 13 : Droits des tiers

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 14 : Publication et information des tiers

Une copie de cet arrêté est transmise aux mairies des communes d'Avançon, La Bâtie-Neuve, La Bâtie Vieille, Espinasses, Montgardin, Piégut, Remollon, Rochebrune, La Rochette, Rousset, Saint-Etienne-Le-Laus, Théus et Valserres pour affichage au moins 10 jours avant le commencement des travaux et pendant une durée minimale d'un mois.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et sur le site internet des services de l'État dans les Hautes-Alpes.

Article 15 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Marseille - 31 rue Jean-François Leca - 13002 Marseille, conformément à l'article R.514-3-1 du code de l'environnement :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés à l'article L.211-1 dans un délai de deux mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le pétitionnaire dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le présent arrêté lui a été notifiée.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

Tout recours administratif ou contentieux doit fait l'objet d'une notification à l'auteur de la décision et au bénéficiaire de la décision, à peine, selon le cas, de non prorogation du délai de recours contentieux ou d'irrecevabilité du recours contentieux, dans les conditions décrites à l'article R.181-51 du code de l'environnement.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 16 : Exécution

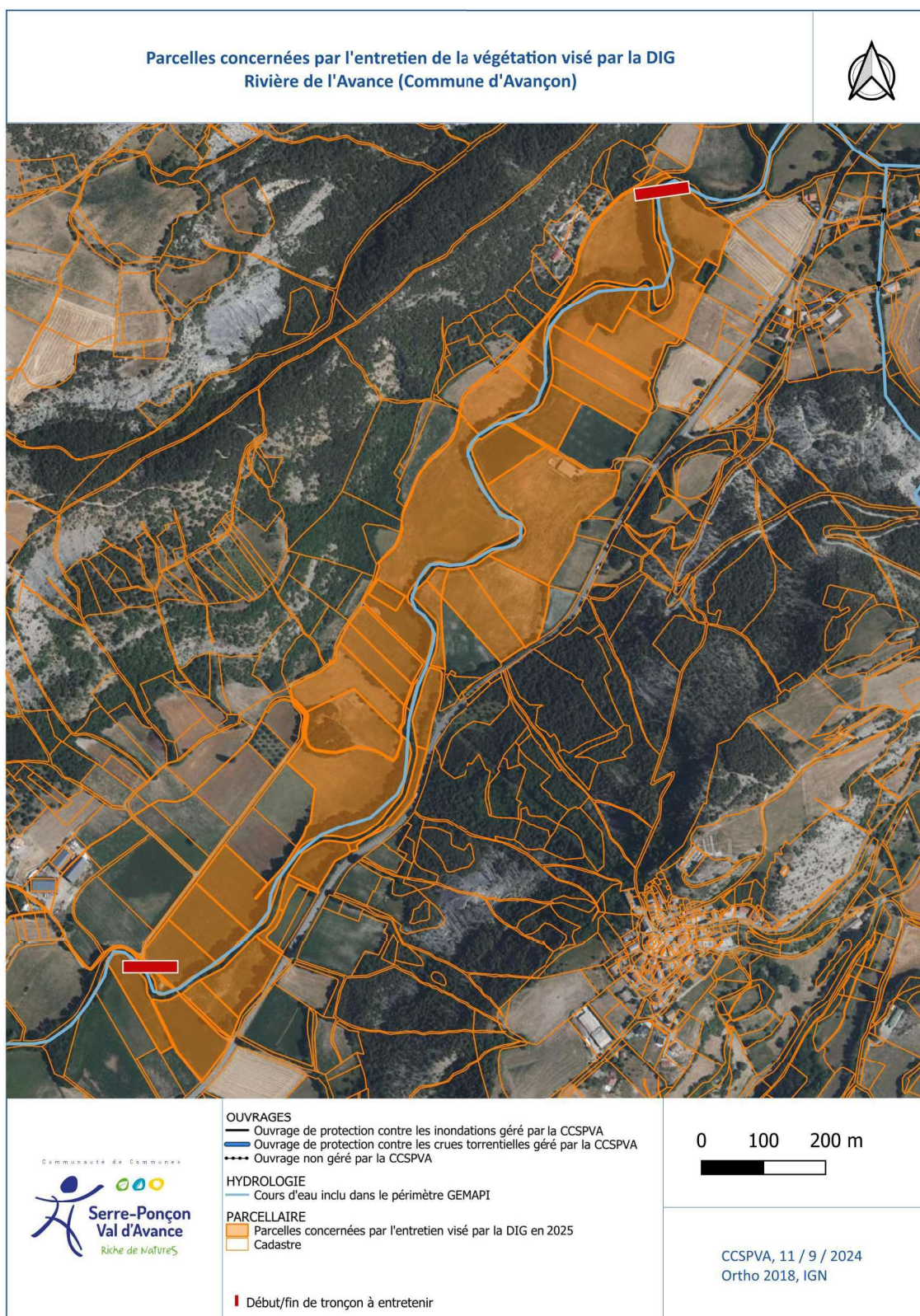
Le Secrétaire Général de la préfecture des Hautes-Alpes, le Directeur Départemental des Territoires des Hautes-Alpes, le Chef du service départemental de l'Office Français pour la biodiversité des Hautes-Alpes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à Monsieur le Président de la Communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Pour le Directeur Départemental des Territoires,
La cheffe du service eau, environnement, forêt,



Sylvie PIFFARETTI

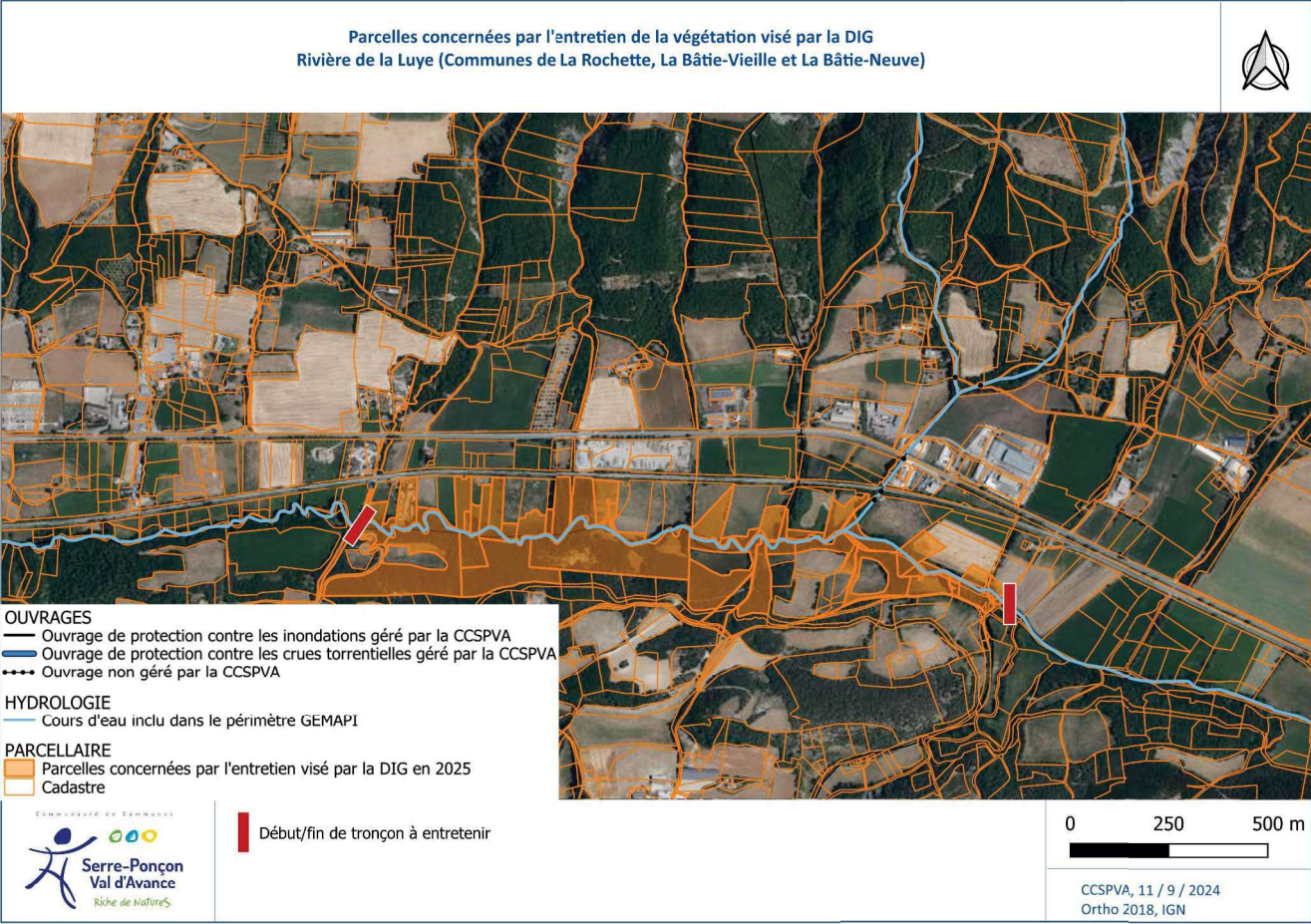
Rivière de l'Avance (Commune d'Avançon)



Section	Parcelle	Nom	Adresse			Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
OZ	135	M ROBERT ANDRE JOSEPH GERMAIN	NOTRE DAME DU LAUS	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	136	M PERIER GERARD JEAN-MARIE	44 RTE DE PRUNIERES CHAMPIOGA	05230	PRUNIERES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	137	M GAILLARD JEAN-PAUL JACKY	116 116 SAINT ANDRE	05000	LA FREISSINOUSE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	141	MME OLLIVIER ROLANDE ELISE MARIE DIT TRABUC ROLLANDE	RES LES AROLLES	05260	SAINT-LEGER-LES-MELEZES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	142	MME OLLIVIER ROLANDE ELISE MARIE DIT TRABUC ROLLANDE	RES LES AROLLES	05260	SAINT-LEGER-LES-MELEZES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	155	M ROBERT JOEL JEAN-MARC	NOTRE DAME DU LAUS	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	167	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	168	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	170	M JULLIEN NOEL LOUIS	LES GUERINS	04150	BANON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	172	M ALIDOR DIT MALEPINE ALIDOR JEAN-DENIS	5 RTE DE CIVRAC	33350	SAINT-PEY-DE-CASTETS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	174	M GIRAUD RENE PAUL	LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	175	M MARCHAND DENIS MICHEL CLAUDE	TERRE DROITE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	178	MME SEINTURIER NICOLE MARCELLE MARIE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	179	M ALLEMAND LOUIS EUGENE	8 PAR ETUDE NOTARIALE COURT GONN RUE DE LA LIBERTE	05200	EMBRUN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	180	M GALVIN ROBERT HENRI	1 ALL DE VALOMBRE	69300	CALUIRE ET CUIRE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	203	MME GIRAUD MARYSE RENEE DIT ACHARD MARYSE	78 LES MARYALIS BAT A AV DE VEYNES	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	218	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	226	M GIRAUD RENE PAUL	LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	227	M GIRAUD RENE PAUL	LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	228	M CHARPIN FLORENT	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	231	M ESPAGNE GILLES ANDRE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	232	M ESPAGNE ANDRE AUGUSTE MARIE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	233	M GIRAUD RENE PAUL	LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours

OZ	240	MME OLLIVIER ROLANDE ELISE MARIE DIT TRABUC ROLLANDE	RES LES AROLLES	05260	SAINT-LEGER-LES- MELEZES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	292	COMMUNE D AVANCON	MAIRIE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	295	M ESTACHY JEAN-FRANCOIS PAUL MARIE FREDERIC	NOTRE DAME DU LAUS	05130	SAINT-ETIENNE- LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	454	MME AYE MARYSE FELICIE PIERRETTE DIT JULLIEN MARYSE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	459	MME SEINTURIER NICOLE MARCELLE MARIE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	511	MME ESPAGNE YVETTE MICHELE ALICE	15 RES ESPACE LUMIERE, BAT A RUE OLYMPE DE GOUGES	38400	SAINT-MARTIN- D'HERES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	581	MME SEINTURIER NICOLE MARCELLE MARIE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	582	MME AYE MARYSE FELICIE PIERRETTE DIT JULLIEN MARYSE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	583	M CHARPIN FLORENT	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	616	ASS SYNDICALE DU CANAL DU GUA	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	633	MME SEINTURIER NICOLE MARCELLE MARIE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	634	MME SEINTURIER PASCALE FRANCOISE	LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	636	MME SEINTURIER SUZANNE SIMONE DIT ASTRION SUZANNE	LE VILLAGE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	637	MME SEINTURIER PASCALE FRANCOISE	LA PLAINE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OZ	713	MME REULE SYLVIE CLAUDINE	34 TCHE PIERRE CADET	97430	LE TAMPON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OC	782	M BEL BACHIR MOHAMED	CHEMDE STE MARTHE	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OC	1045	M RAPPELIN DANIEL EDMOND	LOT N 6 L ISCLE	05230	AVANCON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours

Rivière de la Luye (Communes de La Rochette, La Bâtie-Vieille et La Bâtie-Neuve)



Section	Parcelle	Nom	Adresse			Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
0D	9	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0D	10	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0D	11	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0D	14	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0D	15	GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE LES CHEMINANTS	PAR MME DURAND MIREILLE CHE DE LA FERME DES CHEMINANTS	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0D	17	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0D	27	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0D	342	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours

OD	343	MME GRIMANDI SYLVIE HELENE	LE MOULIN	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OD	345	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
OD	406	COMMUNE DE LA BATIE NEUVE	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	6	M NEBON MICHEL EDOUARD PAUL	135 RTE DES FAUVINS	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	7	M BRENIER BERNARD JEAN LOUIS NOEL	11 RUE DE KERNEVEZ	22740	PLEUMEUR-GAUTIER	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	8	M COINTE FREDERIC AGRICOL DANIEL	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	9	M ANDRE GAELEZIO MAURICE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	21	M COINTE FREDERIC AGRICOL DANIEL	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	23	M COINTE FREDERIC AGRICOL DANIEL	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	24	M BOISSERANC JOSEPH RAYMOND JEAN THEOPHILE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	37	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	38	M COINTE FREDERIC AGRICOL DANIEL	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	42	M BOISSERANC JOSEPH RAYMOND JEAN THEOPHILE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	43	M BOISSERANC JOSEPH RAYMOND JEAN THEOPHILE	GRAND LARRA	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	45	M TRUCHET JEAN		05230	LA BATIE NEUVE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	46	MME GRIMANDI SYLVIE HELENE	LE MOULIN	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	47	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	48	MME GRIMANDI SYLVIE HELENE	LE MOULIN	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	49	MME GRIMANDI SYLVIE HELENE	LE MOULIN	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	499	COMMUNE DE LA BATIE VIEILLE	MAIRIE	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AD	500	COMMUNE DE LA BATIE VIEILLE	MAIRIE	05000	LA BATIE-VIEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	165	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	166	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	168	M BONNENFANT ROBERT ALAIN ALFRED	LE MAS DU PLAN	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours

AI	170	M ANDRE JEAN-CLAUDE ERNEST ANTOINE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	171	M ANDRE JEAN-CLAUDE ERNEST ANTOINE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	172	M ANDRE JEAN-CLAUDE ERNEST ANTOINE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	175	M ANDRE JEAN-CLAUDE ERNEST ANTOINE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	177	M ANDRE JEAN-CLAUDE ERNEST ANTOINE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	178	ROSES DES SABLES	ROMETTE RTE DE LA REYBERTE	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	205	ROSES DES SABLES	ROMETTE RTE DE LA REYBERTE	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	206	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	209	M ANDRE JEAN-CLAUDE ERNEST ANTOINE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	210	M ANDRE JEAN-CLAUDE ERNEST ANTOINE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	212	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	213	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	216	M ANDRE GAEL EZIO MAURICE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	217	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	218	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	225	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	226	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	227	M ESPITALLIER JEAN LUC AIME MAURICE	ST HILAIRE LES FAYSSSES	05260	ANCELLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	228	M ESPITALLIER JEAN LUC AIME MAURICE	ST HILAIRE LES FAYSSSES	05260	ANCELLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	235	M FAURE HENRI LOUIS EMILE	111 RTE DU GRAND LARA	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	237	M LEFEVRE FRANCIS ANDRE GABRIEL	4 LE PARC DE FONTREYNE RUE DES PERVENCHES	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	238	M ANDRE GAEL EZIO MAURICE	FONMARIE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
AI	239	M GUILLAUME GILLES PATRICK	PIERRE BRUNE	05000	LA ROCHETTE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours

Torrent du Dévezet (Commes de La Bâtie-Neuve et Montgardin)

Parcelles concernées par l'entretien de la végétation visé par la DIG
Torrent du Dévezet (Communes de Montgardin et La Bâtie-Neuve)



OUVRAGES

- Ouvrage de protection contre les inondations géré par la CCSPVA
- Ouvrage de protection contre les crues torrentielles géré par la CCSPVA
- Ouvrage non géré par la CCSPVA

HYDROLOGIE

- Cours d'eau inclus dans le périmètre GEMAPI

PARCELLAIRE

- Parcelles concernées par l'entretien visé par la DIG en 2025
- Cadastre

■ Début/fin de tronçon à entretenir

0 100 200 m



CCSPVA, 8 / 10 / 2024
Ortho 2018, IGN

Section	Parcelle	Nom	Adresse			Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
0C	399	MME FAURE ANNABELLE MIREILLE CLAIRE	22 CHEMDE LA BRECHE	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0A	1191	PACAGLOBAL	ZONE ARTISANALE DU SARRUCHET	05230	MONTGARDIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0A	1384	COMMUNE DE MONTGARDIN	LA MAIRIE LE VILLAGE	05230	MONTGARDIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0A	1494	COMMUNE DE MONTGARDIN	LA MAIRIE LE VILLAGE	05230	MONTGARDIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0A	502	M AUROUZE JEAN MARC CHARLES FELIX	LES COLLETS	05230	MONTGARDIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0A	506	M AUROUZE JEAN MARC CHARLES FELIX	LES COLLETS	05230	MONTGARDIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0A	516	COMMUNE DE MONTGARDIN	LA MAIRIE LE VILLAGE	05230	MONTGARDIN	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours
0A	507	MME FRANCHINO DIT ARAGON MONIQUE	103 STUDIO 48 RESIDENCE AUTONOMIE AV COMMANDANT CHARCOT	83700	SAINT RAPHAEL	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	15 jours

Torrent de Trente-Pas (Communes d'Espinasses et Rousset)

Parcelles concernées par l'entretien de la végétation visé par la DIG
Torrent de Trente-Pas (Communes d'Espinasses et Rousset)



OUVRAGES

- Ouvrage de protection contre les inondations géré par la CCSPVA
- Ouvrage de protection contre les crues torrentielles géré par la CCSPVA
- Ouvrage non géré par la CCSPVA

HYDROLOGIE

- Cours d'eau inclus dans le périmètre GEMAPI

PARCELLAIRE

- Parcelles concernées par l'entretien visé par la DIG en 2025
- Cadastre

■ Début/fin de tronçon à entretenir

0 100 200 m



CCSPVA, 11 / 9 / 2024
Ortho 2018, IGN

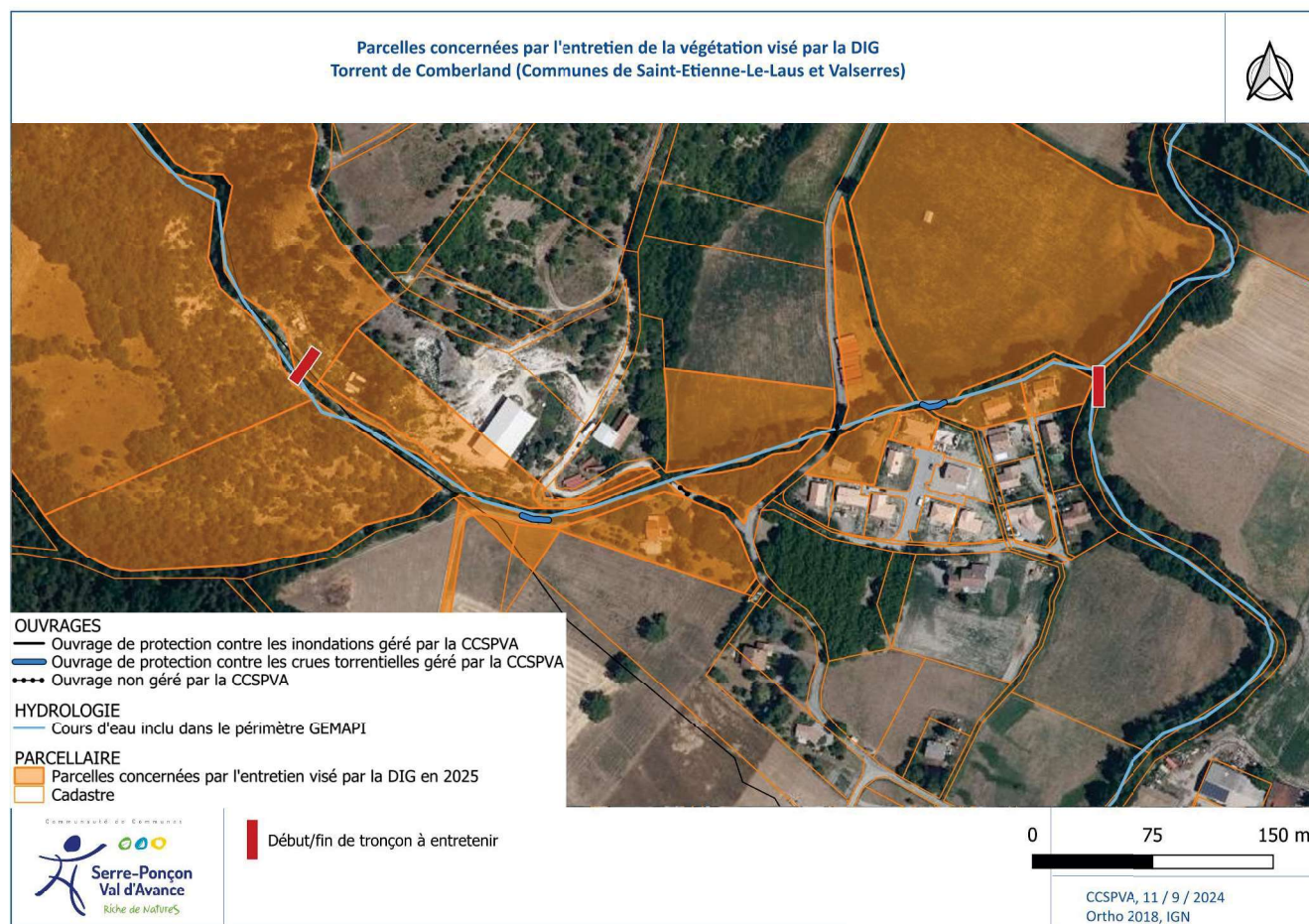
Section	Parcelle	Nom	Adresse			Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
AD	162	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	173	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	206	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	307	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	390	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	409	LES COPROPRIETAIRES	9 RUE DE LA MAIRIE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	411	LES COPROPRIETAIRES	9 RUE DE LA MAIRIE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	412	LES COPROPRIETAIRES	9 RUE DE LA MAIRIE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	414	LES COPROPRIETAIRES	9 RUE DE LA MAIRIE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	415	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	416	LES COPROPRIETAIRES	9 RUE DE LA MAIRIE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	423	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	424	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	425	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	426	M HOLTZER RAOUL	LES VERGERS	05190	ROCHEBRUNE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	427	COMMUNE DE ROUSSET	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	429	M DUPONT DIDIER RENE JEAN MOISE	K7-4 RUE DE BELGIQUE	05190	ESPINASSES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	430	NOGATI	8 CHE DES VIGNES	05190	ROUSSET	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
AD	431	M DUPONT DIDIER RENE JEAN MOISE	K7-4 RUE DE BELGIQUE	05190	ESPINASSES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	1140	COMMUNE D ESPINASSES	A LA MAIRIE	05190	ESPINASSES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2067	ELECTRICITE DE FRANCE	22 DIVISION FISCALITE GROUPE AV DE WAGRAM	75008	PARIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2073	ELECTRICITE DE FRANCE	22 DIVISION FISCALITE GROUPE AV DE WAGRAM	75008	PARIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2074	ELECTRICITE DE FRANCE	22 DIVISION FISCALITE GROUPE AV DE WAGRAM	75008	PARIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2075	ELECTRICITE DE FRANCE	22 DIVISION FISCALITE GROUPE AV DE WAGRAM	75008	PARIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2081	COMMUNE D ESPINASSES	A LA MAIRIE	05190	ESPINASSES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2082	ELECTRICITE DE FRANCE	22 DIVISION FISCALITE GROUPE AV DE WAGRAM	75008	PARIS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2220	COMMUNE D ESPINASSES	A LA MAIRIE	05190	ESPINASSES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2221	ESPINASSES	16 BD ROUME	13013	MARSEILLE	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
OB	2762	COMMUNE D ESPINASSES	A LA MAIRIE	05190	ESPINASSES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours

Rivière de la Durance (Communes de Remollon, Rochebrune et Piégut)



Section	Parcelle	Nom	Adresse			Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
Domaine Public Fluvial	Etat		3 PLACE DU CHAMPSAUR	05001	GAP CEDEX	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours

Torrent de Comberland (Communes de Saint-Etienne-Le-Laus et Valserres)



Section	Parcelle	Nom	Adresse			Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
ZC	104	MME AUBIN MARIE CLAIRE THERESE DIT ESTACHY MARIE CLAIRE	42 CHE DE COMBERLAND	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	105	M AUBIN NOEL ADOLPHE MARIE JOSEPH	LE VILLAGE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	145	M DA-COSTA JEAN-MARC ALBERT	159 LE PLANQUET RUE DES ECOLIERS	05600	EYGLIERS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	25	MME BOYER SANDY MARIE AIMEE	LA MALATIERE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	24	M DA-COSTA JEAN-MARC ALBERT	159 LE PLANQUET RUE DES ECOLIERS	05600	EYGLIERS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	1	COMMUNE DE SAINT ETIENNE LE LAUS	A LA MAIRIE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	130	M SANCHEZ PHILIPPE	280 LA PLATRIERE CHE DU PONTON	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	129	M SANCHEZ JACQUES PHILIPPE	LA PLATRIERE LE MOULIN	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	2	M AUBIN NOEL ADOLPHE MARIE JOSEPH	LE VILLAGE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	26	MME SOUCHE GENEVIEVE MARIE LOUISE	18 VILLA ANTIGUA ARUE JEAN MACE	05000	GAP	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZC	154	M CHABOT ROMAIN MAXIME ALAIN	LOTISSEMENT LE MOULIN LE MOULIN	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours

ZB	168	COMMUNE DE SAINT ETIENNE LE LAUS	A LA MAIRIE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZB	169	MME BOYER MARINA MARIE RAPHAELLE	CHE DE LA PLATRIERE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZB	164	COMMUNE DE SAINT ETIENNE LE LAUS	A LA MAIRIE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZB	172	MME BOYER SANDY MARIE AIMEE	LA MALATIERE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZB	171	COMMUNE DE SAINT ETIENNE LE LAUS	A LA MAIRIE	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZB	131	MME AMOURIQ DIT BARNEAUD JOSETTE	18 18 DESCENTE DU TAPA DSC DU TAPA	38770	LA MOTTE-D'AVEILLANS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZE	2	ASS FONCIERE DE REMENBREMENT DE VALSERRES	A LA MAIRIE AU VLG	05130	VALSERRES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZD	11	COMMUNE DE VALSERRES	MAIRIE	05130	VALSERRES	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
ZD	10	M BERTRAND LOUIS JOSEPH ADRIEN	10 IMP DE COSTES BELLES	05130	SAINT-ETIENNE-LE-LAUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours

Torrent de Théus (Communes de Remollon et Théus)



Section	Parcelle	Nom	Adresse			Surface occupée par les travaux	Durée d'occupation
0A	1061	COMMUNE DE REMOLLON	A LA MAIRIE LE VILLAGE	05190	REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
0A	920	GAUDIN/JEAN LOUIS MARCEL	LES GRAVES	05190	REMOLLON	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
0B	1268	COMMUNE DE THEUS		05190	THEUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
0B	1605	COMMUNE DE THEUS		05190	THEUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
0A	1363	COMMUNE DE THEUS		05190	THEUS	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours
0A	1364	PROPRIETAIRES DU BND 171 A1036	A LA MAIRIE	95450	US	Bande de 10 à 15m le long du cours d'eau (voir carte annexée)	10 jours